

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 11 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité :

- Lettre de M. Sidi Omar, Représentant du Front POLISARIO auprès de l'Organisation des Nations Unies.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Neville **Gertze**



## Annexe de la lettre datée du 11 octobre 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Front POLISARIO prend note du rapport du Secrétaire général (S/2018/889) sur la situation concernant le Sahara occidental, présenté au Conseil de sécurité le 3 octobre 2018, et souhaite porter à l'attention des membres du Conseil ses vues sur plusieurs éléments figurant dans le rapport.

Nous tenons tout d'abord à réaffirmer notre pleine coopération avec l'action menée par le Secrétaire général. Nous estimons encourageants les efforts louables déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Horst Köhler, pour relancer les négociations entre les deux parties au conflit, le Front POLISARIO et le Maroc. Nous, le Front POLISARIO, avons officiellement accepté l'invitation de l'Envoyé personnel à la première table ronde qui se tiendra à Genève au début du mois de décembre 2018, et sommes prêts à engager des négociations directes de bonne foi et sans conditions préalables avec le Maroc, sous les auspices de l'ONU et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2414 (2018).

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, nous pensons que le rôle de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) « est fonction de sa capacité de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité en toute impartialité et de manière indépendante » (par. 80). Nous exhortons donc le Conseil de sécurité à s'attaquer aux problèmes de longue date qui continuent de nuire gravement à la crédibilité, à l'impartialité et à l'indépendance de la Mission. Il convient notamment de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les questions ci-après, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général :

- **Statu quo inacceptable.** Au paragraphe 56, il est indiqué que « le manque d'accès aux interlocuteurs continue de limiter la capacité de la Mission de faire une évaluation indépendante de la situation au Sahara occidental à l'ouest du mur de sable ». Cette situation est aggravée par le fait que les véhicules de la MINURSO doivent porter des plaques d'immatriculation marocaines et que le Maroc continue d'apposer des cachets marocains sur les passeports des membres du personnel de la MINURSO à l'entrée et à la sortie du Sahara occidental. Ces faits sont révélateurs d'une situation inacceptable qui porte atteinte à l'impartialité, à l'indépendance et à la crédibilité de la MINURSO et de l'Organisation des Nations Unies elle-même ;
- **S'attaquer aux causes profondes de la crise.** Le paragraphe 8 renvoie au paragraphe 9 de la résolution 2414 (2018) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci engage le Secrétaire général à chercher à mieux comprendre les « interrogations fondamentales concernant le cessez-le-feu et les accords connexes ». Il convient de souligner que ces interrogations fondamentales demeurent sans réponse précisément parce que les causes sous-jacentes des tensions dans la zone tampon de Guerguerat n'ont pas été traitées. À cet égard, pour parvenir à un règlement efficace de la situation, le Front POLISARIO est fermement convaincu qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale permettant d'examiner et de traiter les causes sous-jacentes de la crise ainsi que ses incidences sur les accords militaires qui maintiennent le statu quo dans le territoire et sur le processus politique de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble ;
- **Tentatives illégales de normalisation de l'occupation.** Nous sommes vivement préoccupés par les tentatives illégales de « normaliser » l'occupation

et l'annexion illicite du Sahara occidental faites par le Maroc, où les pratiques annexionnistes de la Puissance occupante ne semblent soulever aucune question quant à leur légalité ou à leurs conséquences. Les tentatives répétées du Maroc de se servir de la Mission comme d'un outil permettant de légitimer ses revendications de souveraineté illicites et imposées à notre pays par la voie militaire ont atteint des proportions scandaleuses, et doivent être affrontées avec autorité dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales. Le Front POLISARIO demande une fois de plus au Conseil de sécurité de soutenir clairement et énergiquement le statut juridique du Sahara occidental en tant que territoire non autonome, de préserver son intégrité territoriale en attendant un règlement définitif du conflit et de s'assurer que la MINURSO agit dans le respect des normes de base et des principes généraux applicables aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;

- **Échanges constructifs avec le Représentant spécial pour le Sahara occidental.** Nous tenons à souligner que les relations et les échanges entre la MINURSO, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, Colin Stewart, et le Front POLISARIO se poursuivent à plusieurs niveaux et que nous sommes déterminés à poursuivre notre coopération pleine et constructive avec le Représentant spécial. Outre la réunion organisée entre le Représentant spécial et le Coordonnateur sahraoui auprès de la MINURSO, Mhamed Khadad, j'ai rencontré le Représentant spécial à l'Organisation des Nations Unies le 8 octobre 2018. Sans les échanges complets et constructifs qui ont eu lieu entre le Front POLISARIO et le Représentant spécial, il aurait été impossible d'aborder certaines des grandes questions en suspens.

Nous tenons également à souligner que notre position sur le fait de rencontrer le Représentant spécial se fonde sur une base juridique solide. La zone de mission de la MINURSO est clairement définie par les accords pertinents acceptés par les deux parties et approuvés par le Conseil de sécurité. Elle comprend principalement le territoire du Sahara occidental, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. C'est la raison pour laquelle le Représentant spécial et Chef de la Mission et d'autres hauts responsables de la Mission devraient être en mesure de rencontrer des responsables du Front POLISARIO n'importe où à l'intérieur des frontières du territoire. De plus, l'idée que le Front POLISARIO ne peut pas rencontrer les responsables de la MINURSO dans son propre territoire, sur lequel l'Organisation des Nations Unies ne reconnaît pas de souveraineté marocaine de droit ou de fait, est excessive et dangereuse.

Nous nous trouvons à un tournant historique. Nous espérons que la réunion qui se tiendra à Genève marquera le début d'un processus soutenu, concret et constructif de négociations sérieuses et directes entre les deux parties afin de parvenir à une solution juste, pacifique et durable, qui garantisse le droit inaliénable de notre peuple à l'autodétermination et contribue au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région. Il est essentiel que tous les États Membres fassent tout leur possible pour que ces négociations aboutissent, et que notre peuple obtienne le résultat qu'il mérite tant.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le représentant du Front POLISARIO  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Sidi M. Omar